L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 29 JUIN 1866. — Entre les rues Bienville et Conti.

C. F. WEISSE & Cie. PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
ÉDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.
ÉDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $6, par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents nets la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLÉANS:
VENDREDI MATIN, 29 JUIN

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, trois lots de terre situés en partie dans le Quatrième District et en partie dans la paroisse Jefferson, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus. Aussi, un terrain situé dans le Quatrième District, à l'angle des rues Levée et Haitiens, avec bâtisses. Deux terrains même District, face à la rue Ste Marie, avec bâtisses, et deux autres, même District, contigus et faisant face à la rue de la Levée, avec bâtisses. Propriété améliorée située rue de l'Indépendance entre Levée et Casa Calvo, 3me District, avec actions de la Banque des Citoyens. Propriété améliorée située rue du Congrès entre les mêmes rues, même District, avec actions de la Banque des Citoyens. Propriété située rue du Congrès, entre les mêmes rues, même District, avec actions de la Banque des Citoyens. Propriété située à l'angle des rues de l'Indépendance et Casa Calvo, dans les mêmes ilets et District, avec actions de la Banque des Citoyens.

Par Julien Neville—à 11 heures, à Greenville, les bâtisses suivantes, un magasin à fourrage contenant 100,000 pieds de bois; 140,000 bardeaux et 30,000 briques—un moulin contenant 30,000 pieds de bois, 40,000 bardeaux, 70,000 briques, une machine à vapeur, bouilloire &c. Une bâtisse contenant 30,000 pieds de bois, 60,000 briques, une locomotive, bouilloire &c. Et une boutique contenant 13,000 briques, 35,000 pieds de bois, ainsi qu'une maison ayant 35,000 pieds de bois, &c.

Par O. Velton—au No 26, rue Tchoupitoulas, goëlette Natchez, à 11 heures, cordes, taille d'emballage, écaille, &c.

Par Montgomery & Bros—à 11 heures, au Montgomery Tattersalls, chevaux appareillés, chevaux de selle et de harnais, buggies, harnais, &c.

Par S. Guimault—rue St-Claude entre St-Philippe et Dumaine, à 10 heures et demie, un lot de beaux meubles, un beau piano, et une machine à coudre.

Par Hoffman & Marks—au No 32 de la rue de Chartres, marchandises sèches, habillements, et lingerie.

Par G. Lécument—au No 60 de la rue de Chartres, marchandises étrangères et du pays, habillements, &c.

Par A. Felber & Co—au No 80 de la rue du Camp, marchandises sèches, habillements, lingerie, chaussures, coutellerie, &c.

Propriétés améliorées et vagues de valeur à l'encan par le shérif.
Nous appelons l'attention particulière sur les ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif. Ces ventes comprennent:
1o—Propriété améliorée située à l'angle des rues de la Levée et Haitiens, 4me District.
2o—Propriété améliorée située rue Ste-Marie entre Fulton et Rousseau, même District.
3o—Propriété améliorée située rue de la Levée entre Haitiens et Nouvions, même District.
4o—Propriété améliorée située rue de l'Indépendance, entre Levée et Casa Calvo, 3me District, avec actions de la Banque des Citoyens.
5o—Propriété améliorée située rue du Congrès, entre les mêmes rues, même District, avec actions de la Banque des Citoyens.
6o—Propriété améliorée située rue du Congrès, entre les mêmes rues, même District, avec actions de la Banque des Citoyens.
7o—Propriété améliorée située à l'angle des rues de l'Indépendance et Casa Calvo, entre les mêmes ilets et District, avec actions de la Banque des Citoyens.
8o—Et trois lots de terre situés partie dans le Quatrième District et partie en la Paroisse de Jefferson.
Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

FUNÉRAILLES DU CAPITAINE EDGARD D'AQUIN. — On verra dans une annonce que nous a adressée la famille de ce respectable et chevaleresque officier et soldat, que les funérailles du capitaine Edgard d'Aquin auront lieu aujourd'hui, 29 du courant, et que le convoi partira ce soir à cinq heures et demie, de la maison de son père, M. Adolphe d'Aquin, rue des Remparts, No 16, entre les rues Canal et Douane.

Au nom des hommes qui composaient son vieux commandement de l'artillerie des Gardes de la Louisiane, nous sommes requis d'inviter tous les officiers et membres de tous les autres corps, qui ont été ses compagnons d'armes, à se joindre à eux pour payer le dernier tribut de respect à leur regrettable et brave commandant.

Les restes de *Henri* PEYCHAUD Jr, du "Washington Artillery," tué le 16 mai 1864, à la bataille de Drury's Bluff, Virginie, et ceux de *Stanislas Omer* SANTOS, des Chasseurs à pied de la Louisiane, mort en Virginie le 27 juin 1862, seront également inhumés dans les tombes de leur famille, cette après-midi.

FÊTE DES POMPIERS. — Nous avons déjà parlé de cette grande fête des pompiers qui aura lieu le 4 juillet et les quatre jours suivants, aux Fair Grounds. Tout annonce qu'elle sera brillante et digne du noble but de l'association, qui est d'élever un monument aux soldats et aux pompiers morts en remplissant bravement leur devoir. Nous remercions beaucoup MM. les membres du comité d'arrangement pour les cartes d'invitation qu'ils ont bien voulu nous adresser.

GRANDE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD ET DE L'OUEST—Cette Compagnie qui assure, comme on le sait, contre les accidents et qui a déjà un succès immense avec cette seule combinaison, vient d'ajouter à ses opérations une branche nouvelle en concurrence avec toutes les Compagnies d'Assurance de la ville. Elle assure désormais contre les risques du feu, de la mer et de la navigation intérieure, et son prix et ses conditions sont aussi favorables que ceux de toute Compagnie d'Assurance de première classe de cette ville. Son capital est de $300,000, ce qui constitue une garantie solide pour les assurés. Nous remarquons parmi les noms des directeurs celui du général Robert E. Lee, de la Virginie, et celui du général James Longstreet, maintenant domicilié à la Nouvelle-Orléans, qui a été élu d'un avis unanime, président de la dite Compagnie.

EXCURSION—On verra dans une annonce de ce jour que le beau steamer *Creole* fera chaque semaine une excursion jusqu'à la Pointe-Claire, et partira le mardi après l'arrivée du train de Pontchartrain de neuf heures du matin pour ne revenir que le jeudi, de manière à donner aux passagers le temps d'assister aux régates de Mobile.

FOURNEAUX A PÉTROLE, DE GRAY—Toute maîtresse de maison peut se servir elle-même. Les personnes qui s'inquièteraient maintenant du service n'auraient pas d'excuse. La Compagnie des fourneaux à l'huile de pétrole après beaucoup d'efforts a réussi à fabriquer dans cette ville quantité de fours de cuisine. C'est la plus utile invention du siècle. Ces fours ne donnent pas de chaleur, ne font pas de saleté et produisent une cuisson plus prompte et meilleure qu'aucune autre. Ce qui ajoute à la perfection du four, c'est qu'il est économique, comme cela est attesté par des centaines de familles de cette ville. 166, rue des Remparts.

VALEUR THÉRAPEUTIQUE DU SIROP DE QUINQUINA FERRUGINEUX DE GRIMAULT & Cie.
Pharmaciens à Paris.
En réalisant un problème déclaré impossible par tous les savants, l'association du fer et du quinquina, sous le nom de *Sirop de quinquina ferrugineux*, pour toutes les maladies qui ont pour cause l'appauvrissement du sang, MM. Grimault & Cie, pharmaciens de S. A. I. le prince Napoléon, à Paris, ont fait une des plus belles découvertes thérapeutiques, et aussi les chimistes les plus compétents s'accordent aujourd'hui à reconnaître le mérite et la valeur médicale de la préparation de MM. Grimault & Cie.
Voici un document important émanant de l'Allemagne, pays renommé pour posséder les premiers chimistes du monde; il est du professeur Kletzinski, expert des tribunaux, qui reconnaît en ces termes la valeur du Sirop quinquina ferrugineux. (*Gazette Médicale de Vienne* du 25 octobre 1865).
"M. Grimault a réussi d'une manière d'autant plus [illegible]"
Signé: VINCENT KLETZINSKI, Expert des Tribunaux, chimiste de l'Hôpital. J. B. DE WIENER, Professeur de chimie.
Voici maintenant en quels termes l'ambassadeur de France à Vienne adresse à MM. Grimault & Cie, ce certificat de la haute valeur de M. Kletzinski:
Ambassade de France à Vienne.
Vienne, le 25 août 1865.
Messieurs,
"En réponse à la lettre que vous m'avez adressée [illegible]"
[illegible] Premier Chancelier de l'Ambassade.
Signé: [illegible]

La Guerre en Europe.

On ne dira plus que la guerre est inévitable, mais on dira que ceux qui exprimaient cette opinion autrefois avaient raison, les dépêches télégraphiques d'hier donnent comme positif le fait de la déclaration de guerre de la Prusse contre l'Autriche et l'entrée en Saxe des troupes prussiennes. C'est donc en Saxe, pays illustré par tant de champs de bataille, et où ont brillé successivement dans les temps modernes trois hommes de guerre supérieurs, Gustave Adolphe, Frederick II et Napoléon Ier que seront portés les premiers coups, si mieux n'aime l'Autriche envahir la Silésie pour faire sentir tout d'abord à une province prussienne les horreurs de la guerre et en préserver la Saxe sa fidèle alliée. Mais, que le premier coup de canon retentisse en Saxe ou en Silésie, dans le Holstein ou sur les bords du Mincio, cela importe peu quant au fait même de la guerre, qui n'est plus *inévitable* mais qui est déclarée et qui se poursuivra certainement à l'heure où nous écrivons ces lignes.

Ainsi la diplomatie a dû se retirer de la scène et laisser la parole aux événements, car l'œuvre des négociations est terminée. Il serait puéril, au moment où la guerre s'engage, de rechercher encore les causes qui l'ont amenée. Il n'est pas une des puissances belligérantes qui, à son point de vue, n'ait invoqué des raisons légitimes, et nous ne pensons pas du tout comme certains défenseurs de la paix à tout prix qui voulaient qu'on tirât le canon contre la nation qui le tirerait la première, car tirer le canon n'est pas plus faire la guerre que de mettre quelqu'un dans la nécessité de le tirer. On ne peut se laisser envahir comme défendre, de même qu'on ne peut laisser son bien entre les mains de l'ennemi.

Pour arranger les affaires d'Allemagne d'une manière plus équitable envers la Prusse, M. de Bismark a pensé que le moment, où l'Italie soulevée réclamait encore une partie de son domaine, était le moment véritablement opportun et que cette occasion devait se prendre à la volée. Il est certain en effet que sans la Vénétie l'Italie ne ferait pas la guerre à l'Autriche. M. de Bismark n'a donc pas voulu attendre pour agir que Venise fut tout à fait perdue pour l'Autriche et il pousse en Saxe les nombreux bataillons du roi Guillaume, son ambitieux maître. Si la Prusse peut justifier son attitude et sa conduite, l'Autriche et l'Italie peuvent encore plus facilement justifier les leurs, partant nous ne voyons pour le moment aucun coupable et nous laissons cette question de culpabilité à la toute souveraineté des événements. La puissance qui aura tort sera celle qui sera vaincue: triste maxime contre laquelle l'esprit se révolte, mais devant laquelle la froide raison se soumet.

D'autres amis de la paix, sans prétendre forcer les gens à ne pas bouger en leur tirant dessus, espèrent du moins que la guerre sera courte et que, l'honneur satisfait, ce point d'honneur auquel on sacrifie si souvent la raison et même la justice, les belligérants écouteront plus facilement la voix des exhortations pacifiques.

Nous n'avons point cet espoir fondé uniquement sur le point d'honneur satisfait. Il ne s'agit pas ici d'un duel, où un coup d'épée suffit à des gens qui n'ont à perdre ni peuples ni provinces. Il s'agit d'une lutte entre grandes puissances pour des domaines qu'elles veulent garder ou qu'elles veulent avoir et pour l'acquisition ou la conservation desquels elles paraissent décidées à jouer toutes leurs ressources. Il est possible que la guerre qui commence en Europe soit courte, mais alors les succès seuls d'une des parties l'auront abrégée. Trois ou quatre grandes batailles suffisent pour décider du sort d'un empire: il faut même quelquefois moins. Mais si les succès et les revers se balancent, la guerre s'en nourrit, se prolonge et se perpétue.

La situation financière des puissances belligérantes n'est point pour nous une raison d'espérer le prompt retour de la paix. L'Autriche et l'Italie se lancent dans la guerre avec des finances épuisées, il est vrai, mais le papier-monnaie suppléera en grande partie à leurs besoins d'échange. On ne croit pas en Europe à la banqueroute des gouvernements, et les peuples individuellement possèdent d'immenses réserves. En Allemagne et en Italie, l'industrie, jusqu'à présent, a peu absorbé de numéraire, mais les capitaux, bien qu'ombrageux, existent, et existent d'autant plus abondants qu'ils ont été plus ombrageux. Quant à l'Italie, son enthousiasme seul pourra longtemps lui tenir lieu de finances. Garibaldi et La Marmora vont faire la guerre dans un pays qui a nourri, vêtu et entretenu les armées déguenillées de Napoléon, et qui fournissait encore des millions à la caisse toujours épuisée du Directoire. Il faudra que ce fait se reproduise pour les armées italiennes, et nous sommes sûr que Garibaldi et La Marmora y comptent bien.

L'Autriche peut faire le même calcul du côté de la Prusse et la Prusse ne se gênera pas pour en faire autant du côté de son ennemie. Les finances de la Prusse sont du reste dans une position beaucoup meilleure et ses dettes sont fort légères comparativement à celles de toutes les autres grandes puissances, mais les optimistes comprennent mal la guerre s'ils s'imaginent que sa durée dépende entièrement de moyens financiers. La guerre, on l'a dit souvent, nourrit la guerre, et en fin de compte, ce sont les populations qui la paient quand les gouvernements ne peuvent plus la payer, les populations la paient en effet par les réquisitions que les armées imposent et auxquelles il n'y a pas moyen de se soustraire.

Mais, si pour démontrer que la guerre sera courte, les raisons que nous venons de passer en revue, ne valent rien, il en est une qui vaut beaucoup et dans laquelle on peut avoir quelque confiance, c'est celle qui tient à la topographie des pays qui en seront tour à tour le théâtre.

L'Europe n'est pas, comme l'Amérique, un continent nouveau couvert de forêts et entrecoupé de marais et de fondrières. L'Europe est le pays des plaines découvertes, des collines rabotées, des bassins desséchés et des vallées percées et macadamisées. Les armées s'y meuvent à leur aise, la guerre s'y fait en grand, et les généraux en chef peuvent librement donner cours aux conceptions les plus vastes du génie. Qui parle de guerre en Europe, parle nécessairement de grandes batailles. Combien de temps la dernière guerre faite par la France en Italie a-t-elle duré? Deux mois tout au plus; avec deux grandes batailles Napoléon en vit la fin. Par les guerres du premier empire français, toute l'Europe a été élevée à cette école qui porte de grands coups et épargne les peuples. Tous les généraux en Italie voudront y suivre les inspirations du vainqueur de Marengo; tous les généraux en Autriche voudront y suivre les inspirations du vainqueur d'Austerlitz et tous les généraux en Prusse voudront suivre les inspirations du vainqueur d'Iéna. Voilà la véritable raison pour laquelle on pourrait penser que la guerre sera courte quand même elle se compliquerait d'intérêts nouveaux, quand même la France et la Russie se deviendraient parties.

STEAMERS POUR LE TEXAS.
LA LIGNE MORGAN.

Une des lignes de vapeurs les plus recommandables et les mieux administrées que possède la Nouvelle-Orléans, est incontestablement celle que M. Morgan a établie entre notre port et les villes maritimes du Texas.

Les navires affectés à ce service ont été construits avec un soin remarquable et réunissent toutes les conditions nautiques qui contribuent à la sûreté des voyageurs. D'un faible tirant d'eau, ils sont munis de puissantes machines qui leur permettent de se comporter parfaitement à la mer par les plus gros temps et dans des parages où de plus faibles bateaux seraient inévitablement jetés à la côte. Leur coque est entièrement de fer dont toutes les pièces sont fort solidement rivées. Quant à la marche, ils sont sans rivaux dans les eaux du Golfe et devancent les plus rapides steamers des autres lignes.

A bord, dans les moindres détails du service, on découvre les traces d'une administration intelligente qui a tout prévu et ne livre rien au hasard. Aussi les passagers qui vont au Texas ou qui en reviennent donnent-ils la préférence aux vapeurs de la ligne Morgan, dont la vogue et la popularité se maintiennent en dépit des plus persévérants efforts de la concurrence.

On ne s'en étonnera pas si l'on veut réfléchir qu'aucun accident n'a encore eu lieu à bord de ces bateaux, que l'on y est parfaitement traité, et que les officiers, choisis avec un tact remarquable par l'administration, sont non-seulement des marins expérimentés, mais des *gentlemen* pleins de courtoisie et d'urbanité.

Un des plus rapides vapeurs de la ligne, le *Harlan*, capitaine Lewis, part ce matin à huit heures pour Galveston et Indianola. Nous croyons devoir engager ceux de nos lecteurs français ou créoles que leurs affaires ou l'attrait de la villégiature appellent sur les rivages texiens, à s'embarquer sur ce navire. Son second comptable,—Louisianais plein de cœur et d'intelligence,—est un des hommes les plus aimables et les plus obligeants que nous connaissions: qu'il nous suffise de nommer M. Caro, l'ancien et populaire comptable du *Marmora*. Avec lui une traversée devient une partie de plaisir, et en arrivant au port on compte un ami de plus.

INSTITUT ST-LOUIS—La distribution des prix que nous avions annoncée a eu lieu mercredi soir, à l'Institut St-Louis, avec beaucoup d'éclat devant une assemblée nombreuse et brillante. Nous regrettons de ne pouvoir faute de temps faire un compte-rendu détaillé de cette magnifique soirée, mais, à vrai dire, nous croyons que cela n'est pas nécessaire, le succès qui a couronné les efforts de l'habile directrice de l'Institut St-Louis ayant été assez grand pour qu'il puisse voler de lui-même sur les ailes de la renommée. Les personnes qui étaient présentes ne garderont certes pas le silence sur des exercices littéraires qui attestent la sollicitude avec laquelle l'intelligence des élèves a été cultivée et développée et l'attention extrême qui a présidé à leur éducation; car à l'école de Mme Lavillebeuvre,—nous insistons particulièrement sur ce point,—l'éducation marche du même pas que l'instruction, et chaque progrès intellectuel est marqué chez les élèves par un progrès moral, ce qui se voit facilement à leur tenue éminemment distinguée, grave et digne.

Les arts d'agrément ne sont cependant pas négligés à l'*Institut St-Louis*, et ce que nous avons entendu nous prouve que ce remarquable établissement ne laisse rien à désirer sous aucun rapport; la musique surtout nous a paru y être enseignée avec des soins extraordinaires. Parmi différents morceaux de musique tous très brillamment rendus, nous pouvons en citer un qui a été exécuté sur un seul piano par trois élèves jouant en même temps, tentative audacieuse, fort surprenante comme nouveauté pour beaucoup de gens, et qui pourtant a parfaitement réussi. L'ensemble a été réellement irréprochable. Si nous mentionnons ce fait, ce n'est pas que nous ayons beaucoup d'estime pour les combinaisons d'exécution en apparence difficiles et qui ressemblent à des tours de force, mais c'est pour rendre pleinement justice à la direction savante qui préside à cette branche d'éducation à l'Institut St-Louis. La science musicale s'acquiert surtout dans les morceaux d'ensemble et le fait dont nous parlons est une preuve de l'intelligence des professeurs qui assistent Mme Lavillebeuvre dans son enseignement.

Nous ne terminerons pas sans rendre un juste hommage à une jeune fille dont la voix avait déjà produit une certaine sensation dans un concert donné il y a quelque temps en pareille occasion, à la salle des Odd Fellows. Nous voulons parler de Mlle Fairex qui a chanté mercredi soir à l'Institut St-Louis d'une manière ravissante. Art, goût, méthode, Mlle Fairex possède déjà tout cela, et nous en félicitons sincèrement son maître, M. Curto, qui peut se flatter d'avoir su développer en elle comme chez plusieurs autres de ses élèves un talent vocal qui lui ferait honneur dans tous les pays.

Question Mexicaine.

Les documents suivants qui sont tout à fait nouveaux, confirment toutes les appréhensions des amis de l'empire au Mexique:

Le ministre des affaires étrangères au ministre de France au Mexique.
Paris, 14 janvier 1866.

Monsieur, la situation dans laquelle nous nous trouvons au Mexique ne saurait se prolonger, et les circonstances nous obligent de prendre à cet égard une résolution définitive, que l'empereur m'a ordonné de vous faire connaître.

Notre expédition n'avait primitivement pour but que de poursuivre la revendication de nos créances et les réparations dues à nos nationaux. Et toutefois nous avons jugé utile d'accorder notre secours aux efforts d'une nation qui aspirait à retrouver sous un gouvernement régulier l'ordre et le bien être, si notre intérêt légitime nous a conseillé de seconder le prince qui se consacrait à cette généreuse tâche, notre coopération devait se renfermer dans des limites précises, que la convention de Miramar a eu pour objet de déterminer. Les arrangements réciproques consignés dans cet acte ont fixé la mesure et les conditions dans lesquelles il nous était permis de faire servir les forces de la France à la consolidation d'un gouvernement ami. Il était superflu d'insister sur les motifs qui mettent la cour de Mexico, malgré la droiture de ses intentions, dans l'impossibilité reconnue de remplir ces conditions déterminées. D'une part, tout appel au crédit demeurerait infructueux; de l'autre, nous ne pouvons pas, en dehors des stipulations convenues, prendre à notre compte exclusif les charges du gouvernement mexicain, pourvoir par notre armée à sa défense et par nos finances à ses services administratifs. Les avances que nous avons plus d'une fois consenties ne sauraient être renouvelées, et l'empereur ne demandera pas à la France de nouveaux sacrifices.

Il faut donc que notre occupation ait un terme, et nous devons nous y préparer sans retard. L'empereur vous charge, monsieur, de le fixer de concert avec son auguste allié, après une loyale discussion, à laquelle M. le maréchal Bazaine est naturellement appelé à prendre part, aura déterminé les moyens de garantir, autant que possible, les intérêts du gouvernement mexicain, la sûreté de nos créances et les réclamations de nos nationaux. Le désir de Sa Majesté est que l'évacuation puisse commencer vers l'automne prochain.

Vous voudrez bien, monsieur, donner lecture de cette dépêche à S. Exc. M. le ministre des affaires étrangères et lui en laisser copie. Je charge M. le baron Saillard d'y ajouter verbalement toutes les explications nécessaires et de me rapporter dans un bref délai la réponse par laquelle vous me ferez connaître les arrangements définitifs qui ont été conclus.

Recevez, etc.
Signé: DROUYN DE LHUYS.

Le ministre des affaires étrangères au ministre de France au Mexique.
Paris, le 15 janvier 1866.

Monsieur, je crois devoir entrer ici dans quelques développements, pour votre complète information, sur le sujet auquel se rapporte ma dépêche en date d'hier.

Le règlement de nos réclamations, tel qu'il résulte de la convention que vous avez signée à Mexico, le 27 septembre 1865, et qui a reçu, dans ses dispositions essentielles, l'approbation de S. M., assure à nos nationaux une réparation acceptable des dommages qu'ils ont subis. Cette convention sera, nous n'en doutons pas, loyalement exécutée; ainsi sera atteint, en ce qui nous touche le plus directement, le but de notre expédition, et satisfaction sera donnée au grief qui nous avait contraints de prendre les armes.

Je n'ai pas à rappeler les considérations qui nous avaient amenés, non pas à perdre de vue l'objet de notre expédition, mais à en profiter pour offrir au Mexique les chances sérieuses d'une régénération nécessaire. Cette pensée, dont nous affirmons de nouveau la légitimité, le désintéressement et la haute portée politique, a déterminé l'appui que nous avons prêté à l'entreprise courageusement tentée par l'empereur Maximilien. Décidés à seconder ses efforts, nous avons dû toutefois régler les conditions de notre coopération à la mesure des intérêts français dont nous avions, avant tout, à nous préoccuper. L'empereur, par une sage prévoyance, a voulu défendre son gouvernement contre les entraînements d'une idée généreuse, en déterminant la nature et en limitant d'avance l'étendue du concours qu'il nous était permis d'accorder. Nous avons dû stipuler en même temps les ressources équivalentes qui devaient nous être attribuées, et fixer la quotité et l'échéance des sommes destinées à défrayer nos dépenses. Tel était l'objet de la convention de Miramar, qui devait rester la règle de nos droits et de nos devoirs réciproques.

Il serait sans intérêt aujourd'hui de revenir sur les circonstances qui empêchent le gouvernement mexicain de remplir désormais les obligations que cet acte lui impose, et qui menacent de faire peser sur nous, sans aucune des compensations promises, les charges du nouvel établissement. Je n'insisterai pas sur les observations qui abondent à cet égard dans ma correspondance avec la légation de l'empereur, et il me paraîtrait superflu de rechercher aujourd'hui dans une discussion vaine, les causes d'une situation que mon devoir m'oblige seulement à constater. En droit, les clauses du contrat libéral qui nous liait au gouvernement mexicain ne devant plus être exécutées par lui, nous sommes dégagés nous-mêmes des obligations que nous avions contractées.

Toutefois, monsieur, nous n'aurions peut-être pas songé à nous prévaloir de la faculté que nous donne la non-exécution par le gouvernement mexicain des engagements du traité de Miramar pour nous déclarer affranchis des nôtres, si notre résolution à cet égard n'était pas commandée par une considération de fait qui n'admet pas de discussion. Le gouvernement mexicain est impuissant à fournir les ressources financières indispensables à l'entretien de notre état militaire, et il nous a même demandé de prendre en outre à notre charge la plupart des dépenses de son administration intérieure. Ces embarras ne sont pas nouveaux, et, à diverses reprises, nous avons essayé d'y pourvoir en facilitant des emprunts qui ont mis à la disposition du Mexique des sommes importantes. Aujourd'hui, tout nouveau recours au crédit est reconnu impossible. Que nous reste-t-il à faire en présence du vide constaté du trésor mexicain et des charges que sa pénurie rejette sur nous? Les prévisions de notre budget ne nous fournissent aucun moyen de suppléer à ce déficit. Le Mexique ne pouvant pas payer les troupes que nous entretenons sur son territoire, il nous deviendrait impossible de les y maintenir. Quant à demander à notre pays de nouveaux crédits pour cet objet, je m'en suis déjà expliqué avec vous; comme je vous l'ai dit, l'opinion publique a prononcé, avec une irrécusable autorité, que la limite des sacrifices était atteinte. La France refuserait d'y rien ajouter, et le gouvernement de l'empereur ne le lui demandera pas. Loin de moi la pensée de méconnaître les efforts accomplis par l'empereur Maximilien et par son gouvernement. L'empereur a abordé résolument les difficultés inhérentes à tout établissement nouveau, et que les conditions particulières où se trouvait le Mexique rendaient encore plus ardues peut-être. Son impulsion s'est fait sentir partout, et s'il ne lui a pas été donné d'opérer au gré de ses bonnes intentions, et aussi rapidement qu'il les a conçues, les transformations que réclame l'administration du pays, d'incontestables résultats n'en attestent pas moins l'activité de son initiative. Dans les provinces comme dans la capitale, partout où l'empereur et l'impératrice, si vaillamment associée à l'œuvre de son auguste époux, ont pu se faire connaître personnellement, l'accueil sympathique des populations témoigne de leur confiance et des espérances qu'elles rattachent à l'affermissement de l'empire. L'empereur a proclamé lui-même la fin de la guerre civile, et toutefois les résistances à son autorité [illegible] en son.

Cette situation, encourageante à bien des égards, m'amène à me demander si l'intérêt bien entendu de l'empereur Maximilien ne se trouve pas ici d'accord avec les nécessités auxquelles nous sommes tenus d'obéir. De tous les reproches que font entendre les dissidents à l'intérieur et les adversaires du dehors, le plus dangereux pour un gouvernement qui se fonde est certainement celui de n'être soutenu que par des forces étrangères. Sans doute, le suffrage des Mexicains a répondu à cette imputation; elle subsiste pourtant, et l'on comprend combien il serait utile à la cause de l'empire de retirer cette arme à ses adversaires.

Au moment où ces diverses considérations nous obligent à envisager le terme de notre occupation militaire, le gouvernement de l'empereur, dans sa sollicitude pour l'œuvre généreuse dont il a pris l'initiative et dans sa sympathie pour l'empereur Maximilien, devait se rendre un compte exact de la situation financière du Mexique. Cette situation est grave, mais elle n'est point désespérée. Avec de l'énergie et du courage, avec des volontés fermes et suivies, l'empire mexicain peut triompher des difficultés qu'il rencontre sur sa route; mais le succès a ce prix. C'est la conviction que nous avons puisée dans l'examen attentif et consciencieux de ses obligations et de ses ressources, et vous vous efforcerez de la faire passer dans l'esprit de l'empereur Maximilien et de son gouvernement.

Recevez, etc.
Signé: DROUYN DE LHUYS.

Le ministre des affaires étrangères au ministre de France au Mexique.
Paris, le 16 février 1866.

Monsieur, à l'heure où je vous écris cette dépêche, M. le baron Saillard doit être arrivé à Mexico. Les instructions du gouvernement de l'empereur vous sont donc connues. Sa Majesté elle-même a pris soin dans son discours d'ouverture de la session législative, d'informer de ses résolutions les grands corps de l'Etat. Je n'ai aujourd'hui qu'à vous confirmer les directions générales contenues dans mon expédition des 14 et 15 janvier, et à vous recommander de régler sans retard avec le gouvernement mexicain les arrangements destinés à réaliser les vues de l'empereur.

Le désir de Sa Majesté, ainsi que vous le savez, est que l'évacuation puisse commencer vers l'automne prochain et qu'elle soit achevée le plus promptement possible. Vous aurez à vous entendre avec M. le maréchal Bazaine pour en fixer les termes successifs, d'accord avec l'empereur Maximilien.

Je ne saurais développer ici les considérations diverses dont il y aura à tenir compte dans la conduite de cette opération; les unes, d'une nature purement militaire, et relèvent essentiellement du ressort de M. le maréchal commandant en chef; les autres, d'un caractère plus politique, sont remises à vos appréciations communes éclairées par la parfaite connaissance que vous avez des circonstances locales et des nécessités qu'elles imposent.

Il importe également, monsieur, d'arrêter le bilan de la situation financière et de déterminer les garanties que réclame la sécurité de nos créances. Les prévisions du traité de Miramar ne s'étant pas réalisées, il faut recourir à d'autres combinaisons pour assurer le remboursement de nos avances et en même temps pourvoir, dans l'intérêt du crédit mexicain, au paiement régulier des arrérages de la dette contractée par les emprunts de 1864 et 1865. M. Langlais recevra, par ce courrier, de M. le ministre des finances, des instructions détaillées qu'il vous communiquera. Vous aurez à vous concerter avec lui afin d'en assurer l'exécution.

Le gouvernement de l'empereur a pensé que la combinaison la plus simple et la moins onéreuse pour le gouvernement mexicain consisterait dans la remise entre nos mains des douanes de la Vera Cruz et de Tampico, ou d'autres qui seraient jugées plus convenables. La moitié des produits nous serait attribuée pour être affectée, une portion au paiement des intérêts à 3 p. c. de notre créance évaluée en capital à 330 millions, et le reste comme garantie partielle des intérêts dus au porteur des titres des emprunts de 1864 et 1865. Administrées par nos soins, il est permis d'espérer que ces douanes fourniront encore, après les prélèvements consentis, d'importantes ressources. Vous aurez donc à prendre avec le cabinet de Mexico les arrangements nécessaires pour que cette délégation nous soit régulièrement conférée.

Ces points réglés, et les intérêts français ainsi sauvegardés, le gouvernement de l'empereur ne continuera pas moins à témoigner d'une manière efficace toute la sympathie qu'inspirent à Sa Majesté la personne du souverain du Mexique et la tâche généreuse à laquelle il s'est dévoué. Vous voudrez bien, monsieur, en donner, au nom de Sa Majesté, l'assurance à l'empereur Maximilien.

Recevez, etc.
Signé: DROUYN DE LHUYS.

Le ministre de France au Mexique au ministre des affaires étrangères.
Mexico, 9 mars 1866.

Monsieur le ministre, je reçois les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 14 et le 15 janvier.

Je vais établir que l'intention bien arrêtée de l'empereur est que l'évacuation commence vers l'automne prochain, que je suis aux ordres de l'empereur Maximilien pour fixer régulièrement ce terme, conformément aux instructions que j'ai reçues; mais qu'en attendant, M. le maréchal Bazaine s'occupe des mesures à prendre pour garantir, autant que possible, les intérêts en cause.

Votre Excellence sait déjà les intentions du commandant en chef du corps expéditionnaire. L'évacuation, commencée en novembre prochain, s'achèverait pendant l'automne de 1867, c'est-à-dire qu'elle serait complètement réalisée en dix-huit mois.

Veuillez agréer, etc.
Signé: DANO.

Nouvelles de Paris.

Nous empruntons ce qui suit à la correspondance particulière du *Messager* de New-York.
Paris, 8 juin.

La note annoncée de la Prusse, à propos de la réunion des Etats du Holstein qu'elle semble tant redouter, et depuis si longtemps, a été suivie d'exécution, l'Autriche n'ayant pas obtempéré à la sommation qui lui était faite. La Prusse a déclaré que l'Autriche avait déchiré la convention de Gastein, que dès lors on en revenait aux conditions de condominium, de possession en commun des duchés établis par le traité de Vienne; qu'en conséquence ses soldats allaient rentrer dans le Holstein. En effet, les bataillons prussiens ont passé l'Eider et occupé dans le Holstein la ville de Rendsbourg, Kiel et Itzehoë, où devaient se réunir les Etats convoqués par l'Autriche. Ainsi se trouve atteint le but de M. de Bismark, qui est d'empêcher la réunion de ces Etats.

Cela s'est passé, du reste, très certainement, sans conflit. La brigade du général Kalik—pardon pour le télégraphe Havas Bullier, qui avait estropié son nom une première fois, en en faisant un général de tranchées,—s'est repliée sur Altona; le général autrichien de Gablentz, gouverneur du Holstein, a protesté, en se référant à son gouvernement pour attendre des instructions ultérieures. A Rendsbourg, les officiers prussiens ont fait au détachement autrichien qui leur cédait la place des adieux presque cordiaux.

L'occupation du Holstein est le premier acte d'hostilité. comment l'Autriche va-t-elle y répondre.

Du côté de l'Italie, la situation est toujours aussi tendue: la flotte italienne, qui est d'une force supérieure à celle de la flotte autrichienne, renfermée dans le port de Pola, est prête à commencer ses opérations. L'armée est complètement massée, en ligne, en face de la Vénétie; les corps de volontaires, animés d'une ardeur égale à celle des soldats réguliers, n'attendent que l'arrivée de Garibaldi, annoncée à présent comme à peu près immédiate, pour s'élancer en avant et faire une puissante diversion contre les ennemis de la Vénétie. On ne se plaint que d'une chose en Italie, c'est que la tentative de conférence, si malheureusement avortée, ait arrêté pendant plusieurs jours l'élan national. On croit, à Florence, que les Italiens attaqueront entre lundi ou mardi prochain. De ce côté-ci, ce n'est pas la résolution qui manque, et les mesures de l'Autriche, qui impose à la Vénétie un emprunt de 12 millions de florins, qui enlève de Venise ses richesses artistiques, pour les transporter à Vienne, et qui incarcère partout les patriotes, après avoir établi le régime de l'état de siège et des conseils de guerre pour les citoyens, ne sont pas de nature à calmer l'exaspération.

Quant à nous, nous semblons toujours regarder, les bras croisés, ce qui se passe, comme si nous y étions absolument indifférents. Il n'en est rien, cependant. Il faudrait, en effet, s'en reposer trop placidement sur son étoile, pour ne pas comprendre combien les questions pendantes nous touchent de près. La garde impériale se réunit tout entière au camp de Châlons; nos compagnies de chemins de fer ont reçu l'invitation, je pourrais presque dire l'ordre de réunir dans les gares de Paris et des environs la plus grande quantité de matériel roulant possible, on comprend que c'est en vue du transport futur des troupes, organisé sur une vaste échelle. Enfin, on commence à parler d'un prochain emprunt de 750,000,000 de fr. On comprend enfin, si on ne l'a toutefois compris dès l'abord, qu'il faut que nous soyons prêts à toute éventualité.

Je ne vous parlerai pas longuement des travaux de nos grands corps délibérants.

Pendant que, vendredi, je croyais que le Sénat était endormi, il s'est réveillé, sous l'impression des pétitions auxquelles a donné lieu le projet de mutilation du Luxembourg. Pour des milliers de pétitionnaires protestant contre l'invasion projetée du moellon, dans cette délicieuse promenade, les projets du gouvernement ont réuni quelques centaines d'adhérents. Au Sénat, cela va sans dire, on trouve bien tout ce qui est proposé; on ne voit qu'une série d'embellissements dans ces maisons, dans ces casernes qui envahiront les côtés de la belle avenue de l'Observatoire: tout est au mieux; cependant, on donne un semblant de satisfaction à un certain nombre de pétitionnaires; le rapport, qui sera discuté aujourd'hui même, conclut au renvoi au ministre de l'intérieur d'un certain nombre de pétitions, de celles qui approuvent et de celles qui désapprouvent sans trop d'aigreur. Quant à celles qui désapprouvent vertement, on propose de leur infliger l'ordre du jour. Une voix, une seule, s'élèvera-t-elle au milieu du Sénat pour blâmer ce qu'ici tout le monde blâme?

Notre Corps Législatif, lui, se prépare à la discussion du budget, qui, selon l'usage, sera la plus brève possible, les millions seront votés au pas de course: dix, cinquante à l'heure. Le rapport du budget de la commission est, en effet, déposé et imprimé.

En attendant, deux projets de loi,—et ce ne sont pas ceux-là que les détenteurs pour dettes de Clichy voudraient voir à l'ordre du jour,—ont donné lieu et donnent lieu encore à d'instructives discussions.

Tout d'abord, celui sur la propriété littéraire, dont le gouvernement proposait d'accorder la survie à la veuve de l'auteur ou à ses héritiers ou ayants droits. Une magnifique discussion a si bien troublé les consciences, sur cette question, que les premiers articles du projet ont été renvoyés à l'examen de la commission. MM. Pelletan et Jules Simon, Mes Marie et Jules Favre se sont combattus à armes courtoises, avec une dialectique serrée, une éloquence qui a excité les applaudissements de la Chambre tout entière: c'est là un de ces péchés véniels législatifs que l'on n'absout pas trop aux Tuileries, où l'on aime peu à voir la majorité applaudir le langage des membres de l'opposition, c'est une sorte d'infidélité à laquelle on est très sensible. Le projet, qui semble fait, qui a peut-être été consciencieusement conçu dans l'intérêt posthume des auteurs, aurait bien pu n'aboutir qu'à faire les affaires de ces nombreux éditeurs qui achètent aux écrivains la propriété de leurs livres pour un morceau de pain.

Le projet de loi qui rétablirait, je ne dis pas la caisse d'amortissement, qui a à peu près toujours nominalement existé, mais son fonctionnement, n'a pas été moins vertement attaqué. Veut-on faire de l'amortissement d'une manière sérieuse? Alors il ne faut pas prendre dans le budget ce qui doit diminuer les charges du budget; il faut consacrer autre chose à l'extinction graduelle de la dette nationale, par la caisse d'amortissement, qu'une maigre somme de 20 millions par an.

Je ne suis pas très enthousiaste de M. Garnier Pagès; je reconnais cependant que, dans cette discussion, il a dit de fort bonnes choses. Il a justifié les 45 centimes, qu'on reproche à la Révolution de 1848, pour ne pas en perdre l'habitude; il a déclaré que cette mesure, cet appel au dévouement pécuniaire de la nation, était le seul moyen d'éviter la banqueroute,—et on se rappelle qu'alors M. Fould conseillait la banqueroute, j'aime assez à voir M. Garnier Pagès assumer sur sa tête la responsabilité de cette mesure de 45 centimes,—tout en croyant qu'il eût peut-être mieux valu en prendre toute autre, j'eusse bien aimé, surtout, le voir faire en 1848 et en 1849, lorsque l'ignorance et la réaction l'imputaient à Ledru Rollin, et que M. Garnier Pagès ne disait mot alors.

On a distribué hier à nos députés le *Supplément au livre jaune*. Cette collection de documents diplomatiques ne contient de très curieux, que vous trouverez tout au long dans nos journaux du jour: c'est l'échange des notes entre notre ministre des affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys, et notre chargé d'affaires au Mexique, M. Dano, à propos de la rentrée en France de l'expédition française. Jamais les prévisions de l'opposition parlementaire, à propos de cette expédition, de ses résultats, de ses conséquences, n'auront reçu une plus éclatante consécration. M. Drouyn de Lhuys est obligé de tenir, au nom du gouvernement français, le langage que tenait, il y a deux ou trois ans, M. Jules Favre, et dont s'indignaient si majestueusement les organes de la politique impériale, au sein du corps législatif.

Que vous dire encore, sous le coup de l'heure qui me presse? Qu'on parle, depuis plusieurs jours de l'arrestation d'un banquier qui a tenté de se suicider; il avait, dit-on, mis en circulation pour deux à trois millions de faux. Ce banquier, dont le nom est dans toutes les bouches, s'était coupé les veines dans une baignoire; pour accélérer l'heure suprême, il voulait, dit-on, s'y noyer en même temps, et il ouvrit un des robinets; c'était celui de l'eau chaude. La douleur lui arracha alors des cris qui firent accourir à son aide. Il fut arrêté à temps dans sa tentative de suicide, et comme la cause en fut bientôt connue, on ne tarda pas à le transférer à Mazas, où il attendra sa mise en jugement.

Les causes financières ne manqueront pas, vous le voyez, à notre Cour d'assises, après celle du caissier Belmontet, du *sous-comptoir des chemins de fer*, dont je vous parle ici.

Le 19 de ce mois commencera, à Brest, les débats d'une affaire d'une tout autre nature. Les marins du *Forbin Arca*, accusés du meurtre de leur capitaine, d'un officier, d'un mousse, d'enlèvement de leur navire, qu'ils ont ensuite coulé en pleine mer, comparaîtront devant le tribunal maritime, juridiction devant laquelle la Cour de cassation les a définitivement renvoyés. Ce sera là une cause qui prendra place parmi nos causes célèbres, et qui intéressera toutes les populations maritimes. Néanmoins, il est peu probable qu'en dehors de nos feuilles judiciaires spéciales, ou des canards à 5 et 10 centimes, elle ait dans la presse politique un grand retentissement. Les débats du Sénat et du Corps législatif envahissent, en effet, de plus en plus les colonnes de nos grands journaux.

PAR LE TELEGRAPHE.
DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*.

INCENDIE A NATCHEZ.
Ajournement du Bill du Suffrage.
UN TOURBILLON EN GEORGIE.
Convention de Planteurs de Coton.
CONVENTION A NEW ALBANY
Enthousiasme démocratique.
Résolutions Anti-Radicales
LES VETOS APPROUVÉS.
La politique de Johnson endossée.
MEETING de SOLDATS à HARRISBURG
Résolutions favorables au Président.
MARCHÉS.
Or et Coton.

Natchez, 28 Par Bayou Sarah, 28.—Un grand incendie a dévoré ce matin quatre magasins. Perte $100,000.

Washington, 28.—Le sénat a ajourné l'ordre du jour régulier, qui était le bill du suffrage du district, et s'est occupé du bill relatif au canal de Niagara sans arriver à aucune conclusion.

La chambre a discuté le bill du tarif qui a marché très lentement.

New York, 28, au soir—5 20 à 103 1/4, 7 30 à 103 1/4, or 152 1/4, coton plat, vente de 1000 balles de 37 à 39.

(Pour les nouvelles de la Presse voyez la partie anglaise.)

Washington, 28.—Il y a quelque temps la Chambre passa une résolution requérant le Président de donner les informations qu'il pourrait avoir sur le fait suivant, savoir, si des officiers du gouvernement avaient coopéré en Georgie et dans les autres Etats du Sud aux honneurs rendus aux Confédérés morts ou vivants. Tous les chefs de départements ont envoyé des réponses séparées, incluses dans le message du Président, et tous disent qu'ils n'ont reçu aucune information et n'ont aucune connaissance d'une pareille conduite.

Augusta, Ge, 28.—Un tourbillon du nord-ouest au sud-est nous a visités cette après-midi; il a renversé une maison, arraché des arbres et blessé nombre de personnes.

Le *Telegraph* de Macon publie un appel aux planteurs de coton pour qu'ils se rassemblent en convention à Nashville en septembre, pour prendre en considération le système du travail libre et d'autres sujets intéressants.

Le juge Bryan, de la Cour de District des Etats-Unis à Charleston, n'avait pas encore rendu sa décision sur la constitutionnalité du serment d'épreuve, que des ordres ont été donnés pour la réception des *writs*, et permission a été accordée aux avocats de plaider sans prêter serment.

(Pour les marchés de l'Ouest, voyez la partie anglaise des dépêches.)

New Albany, Indiana, 28—Il y a eu ici aujourd'hui une convention démocratique nombreuse et enthousiaste. M. A. Kerr a été renommé pour le Congrès.

On a passé des résolutions approuvant la politique de restauration du Président et s'opposant à ce que le droit de suffrage soit accordé aux nègres. Ces résolutions endossent les vetos du président sur le bill du Bureau des Affranchis, sur le bill des droits civils; elles s'opposent à tout amendement à la Constitution pour le moment, déclarant qu'aucun Etat n'était hors de l'Union pendant la rébellion; désapprouvant l'exemption de taxe dont jouissent trois mille millions de la richesse du pays et demandant au prochain Congrès que toute espèce de richesse ou valeur subisse sa part ordinaire de taxe.

Harrisburg, Pennsylv., 28—Un meeting de soldats favorisant la politique de Johnson et l'élection de Clymer pour la place de gouverneur, a eu lieu ici aujourd'hui.

Il a été résolu de convoquer une grande convention d'Etat le 1er août dans cette ville. Des résolutions de remerciements aux soldats et aux marins pour la suppression de la rébellion ont été adoptées.

POUR BELIZE, HONDURAS ET L'ILE RUATAN.—La goélette régulière et de première classe *Village Gem*, est commandée par l'habile et populaire capitaine Ward qui est parfaitement versé dans le commerce de cette région, et qui a fait établir dans la chambre de son navire de magnifiques installations pour passagers, ayant l'intention de faire un service régulier entre Honduras et la Nouvelle-Orléans. Ceux qui veulent aller dans cette terre promise ou ceux qui veulent envoyer du fret, voudront bien s'adresser au capitaine, à bord, poteau 23, Second District devant les halles françaises, ou à L. Vallée, No 71, rue du Camp.

CHRONIQUE LOCALE.

COURS DE POLICE.—Les quatre Recorders n'ont eu à juger que des cas ordinaires d'amende ou de workhouse, excepté le Recorder Leaften qui a cru devoir envoyer devant la Première Cour de District le prévenu E. C. Mandon, pour avoir porté des armes cachées.

Le nombre de prisonniers traduits devant le Recorder Abern du 1er District, pour ivrognerie, larcin, vagabondage, ou bris de paix, a été extraordinaire. Nous supposons que le montant provenant des amendes a été considérable.

LE DR HUARD BATTU PAR DES POMPIERS.—Le Dr Huard, médecin de la ville pour le Second District, rendait visite à quelques malades dans la soirée, lorsque son cabriolet venant en collision avec une pompe à incendie qui allait très vite, ne trouva rien de mieux que de sauter sur la pompe et d'y rester jusqu'à ce qu'elle s'arrêtât. Mais alors un des pompiers le prenant pour un importun lui tomba dessus et vint lui donner une volée. Le docteur se défend bravement, mais un autre pompier vient en aide à son camarade et le docteur est bientôt mis hors de combat.

Dans l'intervalle son cabriolet avait été gardé par la police. Un nommé Thomas Hodgton, qui appartient nous ne savons à quelle compagnie, a été arrêté pour cette voie de fait.

FEMME BRUTALEMENT BATTUE—Ed Friedde et Oscar Von Rosenfelz ont été arrêtés hier soir dans le second district pour avoir maltraité et battu brutalement, rue St Pierre, une Mme Kiefer qu'on dit être dans une situation délicate. Elle a reçu des coups de pied de Rosenfelz qu'elle n'avait provoqué en aucune manière.

L'ETAT CONTRE RAYMOND REBATTU.—Cour du Recorder du Deuxième District de la Nlle-Orléans.—L'Hon. Arthur Gastinel, recorder, présidant. Sur motion de Paul E. Larocque, avocat de Bertrand [illegible], et la Cour ayant été informée [illegible]

Que le 18 juin courant, le porte-monnaie du dit Bertrand [illegible] par une personne inconnue [illegible] quand il fut volé, renfermait [illegible] piastres en une [illegible] No [illegible], et que le [illegible] découvert en [illegible] du dit R. Rebattu [illegible] du moment de sa [illegible] de la loi, de faire [illegible] Cour, que depuis que [illegible] par conséquent [illegible] déclare que le dit [illegible] avant que le dit [illegible] dit Rebattu est immédiatement acquitté.

[illegible] dit Rebattu soit [illegible] dans le [illegible]

(Signé) ARTHUR GASTINEL, Recorder du Deuxième District.
Nlle-Orléans, 27 juin 1866.
[illegible]

BULLETIN FINANCIER.
Jeudi soir, 28 juin 1866.

Le marché général a été encore moins animé qu'hier, et les ventes de coton sont non seulement faibles, mais ont eu lieu à une forte baisse.

L'or a ouvert très animé à 154 3/8 à 154 1/2 contre 153 3/4 à 154 hier soir; peu après l'ajournement du Board, il a fléchi par suite de la réaction défavorable à New York, et les ventes se sont faites à 150 1/4 à 150 1/2. Les opérations, au premier Board, comprennent $1,000 et $10,000, en deux lots égaux, à 154 3/8, deux lots de $5,000 et deux de $10,000 à 154 1/2. Au second Board, $5,000 et $15,000 à 150 3/8, $7,000 ($2,000 et $5,000) à 151. Sur le marché, $5,000 à 150 1/4, $10,000 à 151, $5,000 à 151 1/2, $10,000 à 152, $3,000 à 154 1/4, $10,000, en deux lots égaux, à 154 1/2. Il s'est vendu, dans l'argent, $500, en demi-piastres américaines, au Board, à 142 1/4, et un petit lot, par un courtier, à 142 1/2. Au premier Board, 600 piastres mexicaines se sont vendues à 156.

Le change étranger a trouvé peu d'acheteurs. Les seules transactions annoncées embrassent 1500 livres sterling de banque à 166, et 147,000 francs en change commercial de première classe, dont 47,000 à 3.40. et 100,000 à 3 37 1/2. Les banques ont exigé 3.35. Les variations de New-York ont rendu le marché irrégulier à la clôture.

La rareté du change américain a obligé les banques à fixer le taux des checks sur New York à 1/4 à 1/2 de prime. Un demi était le prix dominant à la clôture.

Les actions n'ont pas varié, excepté celles de la banque de l'Etat de la Louisiane, qui sont montées de $3 00 sur le prix le plus élevé d'hier, et celles du chemin de fer de Jackson qui ont également haussé.—Il s'est vendu, au premier Board, 25 actions de la compagnie des chemins de fer de la ville, avec dividende, à $202 et 150 de la banque de l'Etat de la Louisiane (45, à et 60) à $26 50. Au second Board, 75 de la compagnie des chemins de fer de la ville, avec dividende, à $202 50 et 110 de la banque de l'Etat de la Louisiane (50 et 60) à $27.

Sur le marché, 100 du chemin de fer de Jackson à $8 25, ce qui est une hausse, et 500 de la banque de l'Etat de la Louisiane à $26.—Il s'est vendu $1,000 et $5,000 en bons 7-30 au Board, à 2 pour cent de prime avec intérêt et $1,000 à 2 1/2.—Il n'a rien été annoncé pour les bons de la ville; ces valeurs ont eu demande à 96 à 98 les consolidés et 81 à 86 les émissions en faveur de chemins de fer, suivant les coupons.—Le Board des courtiers a fait un don de cent piastres à la Société de bienfaisance des dames, pour les soldats blessés et leurs familles.

Il ne s'est rien fait d'important dans les billets de banque; $1600 en billets de la banque de l'Etat de la Louisiane ont rapporté, au Board, 94 cents à la piastre, et une somme moins forte a été vendue, par un courtier, à 93 1/2. Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 60 à 64 et 65 cents à la piastre, et ceux de la banque de l'Etat de la Louisiane à 90 à 94. Les courtiers prennent les billets du trésor de l'Etat à 7 pour cent d'escompte, et les vendent à 4 à 5, ils prennent les billets de la ville à 1/2 et 3/4, et les vendent à 1/4 à 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL
BUREAU DE L'ABEILLE, Jeudi soir, 28 juin 1866.

COTON—La teneur défavorable des nouvelles d'Europe parvenues ici, a, à ce qu'il paraît, découragé les facteurs, car aujourd'hui, ils se sont montrés fort désireux de vendre, même à des prix encore plus bas. Malgré cela, la demande a été limitée et les ventes se sont bornées à 600 balles, prises par quatre courtiers, moyennant des chiffres qui montrent une baisse, en moyenne, de 2 cts des prix de mardi dernier, baisse subie par toutes les descriptions au-dessous du middling. Nous cotons actuellement l'ordinary à 25 à 27 cts, le good ordinary à 29 à 31 cts, le low middling à 33 à 34, et le middling à 35 à 36. Une offre de 33 cts la livre a été vainement faite pour un lot désirable de middling, mais, d'un autre côté, des achats,—nous a-t-on dit—ont été faits à 29 cts pour le strict good ordinary et 31 cts pour le low middling Cependant, il est entendu que la qualité citée en second lieu est au dessous des cotes établies avant la guerre, d'après les classifications de Liverpool ou s'assimilant à elles. Nos cotes à nous, sont basées sur les classifications de la Nouvelle Orléans lesquelles ont figuré ici au commencement et même durant la guerre

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1865....balles		8[illegible]
Reçu aujourd'hui	2[illegible]	
" précédemment	132[illegible]	
		7[illegible]
		81[illegible]
Expédié aujourd'hui	2[illegible]	
" précédemment	[illegible]	
		70[illegible]
Stock en mains à bord de navires non expédiés......		11[illegible]

SUCRE ET MÉLASSE—Il n'est rien arrivé de la côte depuis hier. Les approvisionnements de ces deux articles de fabrique domestique sont presque épuisés, toutefois, le marché est bien pourvu de sucre et de mélasse de Cube, mais il est calme, et il ne s'y fait en ce moment que peu d'affaires. La seule vente importante qui ait eu lieu a été celle d'un lot de 173 boucauts de sucre de Cube, vendu à des conditions privées—ventes en détail à 14 à — cents le [illegible] pour le fully fair 15 pour le prime, 15 cts pour le jaune clarifié et 16 1/4 à — cts pour le blanc. Le sucre de Cube s'est vendu en détail aux prix suivants: 13 à 13 1/4 cts la livre de No 12, 14 c. pour le No 14 et 14 3/4 à 15 cts pour le No 15. La mélasse de Cube se vend en détail à 50 cents le gallon.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Le marché a été fort calme aujourd'hui et le mouvement ne s'est opéré que sur une petite échelle. Les prix de la farine ont éprouvé une nouvelle baisse et ceux des autres produits se sont à peine soutenus.

FARINE—Le marché aux farines est calme et les prix de l'article ont de nouveau baissé et coté aujourd'hui au moins 25 cts le baril. Les ventes rapportées d'aujourd'hui se sont bornées à 400 barils qui ont changé de mains aux prix suivants: superfine $10, superfine de choix $10 87 1/2, good extra $11 50 et $11 75. Le marché est calme et décline.

MAIS—Approvisionnements ronds mais demande limitée. Les prix d'hier ont à peine pu être soutenus et les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 1500 sacs dont 700 de mélangé à 79 cts, 350 de jaune et 1000 de mélangé à 80 cts, 200 blanc mélangé à 81 1/2 cts. 500 do à 90 cts, 100 do à 93 et 150 de blanc prime à 95 cts.

AVOINE—La demande d'avoine est fort limitée, mais les prix de l'article n'ont éprouvé aucun changement. Ventes, aujourd'hui à 52 cts le boisseau.

SON—Le marché au son est calme, mais il est stable aux prix d'hier. Ventes, aujourd'hui à $1 15 et $1 20 le cent livres.

FOIN—La demande a été meilleure aujourd'hui avec offre des prix d'hier. 1300 balles ont été vendues comme suit: St. Louis à $28 à $33, inférieur $25, prime $35 le tonneau.

PEAUX—Sont en demande et il n'y en a pas beaucoup sur le marché. Un lot de 1200 peaux sèches du pays s'est vendu à 13 cts la livre. Les peaux vertes commandent 8 1/2 à 9 cts, et les kip skins, 10 cts la livre.

CHANDELLES—Les chandelles de star sont en bonne demande; celles de 14 onces se vendent 20 cts la livre, celles de 13 21 cts et celles ayant le poids plein 25 cts la livre.

PORC—Le marché au porc est calme. Il ne se fait pas de demandes de lots ronds, et les ventes de l'article n'ont lieu qu'en détail à $35 25 pour le mess.

BACON—Les approvisionnements de bacon sont faibles et l'article n'est demandé que pour le détail à 16 3/4 à 16 1/2 cts la livre d'épaules 20 1/2 cts les côtés osseux, 22 cts. les côtés désossés, et 25 1/2 à 26 cts les jambons curés au sucre. Il n'y a pas de jambons au naturel sur le marché.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Les lots ronds sont cotés à 31 cts la yarde et les commerçans font face à la demande pour la campagne à 30 cts pour l'article en rouleaux et 32 cts pour l'article en balles.

SEL—Ventes de lots ronds à $1 50 le sac pour le Liverpool gros et fin. La demande pour la campagne est bonne et les commerçans y font face moyennant $1 60 le sac de gros et $1 60 à $1 65 le fin.

LAINE—Le marché est dépourvu de cet article et les envois qui en arrivent sont immédiatement vendus à des prix profitables. Les toisons précédentes ont eu lieu à 15 cts pour la brute, 24 cts pour la non lavée et 28 à 35 cts pour celle du Texas.

WHISKY—L'article est extrêmement calme et ne peut être coté à un prix plus élevé que $2 à $2 30 le baril de rectifié, même en détail.

GRAISSE—Le stock en mains est faible. L'article ne se vend qu'en détail à 24 cts pour la clé en tierçons et en barillets 25 cts.

VIANDE VERTE—Il n'y a que peu d'épaules sur le marché et elles se vendent en détail 16 1/2 cts la livre.

BEURRE ET FROMAGE—Le beurre du Nord se vend 45 à 48 cts, celui de l'Ouest 30 et 35 cts et le commun 25 à 30 cts la livre. Le fromage est calme à 15 à 20 c, pour celui de l'Ouest et 15 à 20 cts pour celui du Nord.

CAFÉ—Il s'en fait quelques demandes pour la campagne et les commerçans y font face moyennant 25 à 29 cts en monnaie courante pour le Rio ordinaire à prime.

FRET—Le marché au fret continue à être fort calme, tant pour l'étranger que pour le cabotage. Il ne s'exporte en ce moment que peu de chose à 1/2 ct par livre de coton et 50 cts par baril de farine sur voiliers pour New York et Boston, 1 ct par livre de coton et 80 cts par baril de farine sur vapeurs. Les taux demandés par les voiliers à destination de Liverpool sont: 3/8 d par livre de coton et 35 shellings pour le tabac. Pour le Havre, 1 ct par livre de coton.

Communiqué.

Ayant assisté aux concerts de famille qui se donnent au Casino des Amis de la Gaité, 177, rue Royale, nous ne pouvons nous dispenser d'exprimer notre satisfaction pour le bon goût et l'affabilité qui existent en ce lieu où se donne rendez-vous la bonne société. Que peut-on désirer de mieux que la fraîcheur sous la verdure, l'harmonie de la musique et la causerie de famille.

Nous invitons donc les amateurs de musique à fréquenter ces concerts qui ont lieu tous les *lundis* et *jeudis*, à 7 heures du soir, persuadés qu'ils nous sauront gré de cette bonne nouvelle.
PLUSIEURS AMATEURS.

Marché aux bestiaux.
Jefferson City, 28 juin.

Arrivé, hier—204 boeufs du Texas, 66 veaux et veaux d'un an, 256 moutons.
Vendu—4 boeufs de l'Ouest, 165 boeufs du Texas, 163 veaux et veaux d'un an, 20 cochons, 125 moutons et 7 vaches à lait.
A vendre—10 boeufs de l'Ouest, 640 boeufs du Texas, 161 veaux et veaux d'un an, 120 cochons, 4,400 moutons et 29 vaches à lait.

Boeufs de l'Ouest, de choix, par liv. nette,	— 14 à — 16	
do do 1re qualité, par liv. net	— 10 à — 11	
do do 2me qualité, par liv. net	— — à — 10	
Boeufs du Texas de choix, par tête......	35 — à [illegible] —	
do do 1re qualité, par liv. net.	— — à — —	
do do 2e qualité, par tête....	20 — à 25 —	
do do 3me qualité, par tête....	15 00 à [illegible]	
do do inférieurs, par tête...	[illegible] à [illegible]	
Cochons de l'Ouest, par liv. gr........	— 14 à — 15	
do du pays do	— 7 à — [illegible]	
do [illegible], par livre..........	— — à — —	
Moutons, [illegible], par tête..........	[illegible]	
do [illegible], par tête..........	[illegible]	
do de choix, par tête..........	[illegible]	
Veaux à lait, de choix, par tête.......	[illegible]	
Veaux, par tête........................	[illegible]	
do do [illegible] par tête......	[illegible]	

Les amis et les connaissances de la famille d'Aquin sont priés d'assister à l'enterrement de L. EDG. D'AQUIN, Capt. des "Louisiana Guards Artillery", tué à la bataille de Fredericksburg, le 13 décembre 1862.
Le convoi partira de la demeure de son père, rue des Remparts, No 16, à 5 1/2 P. M.
Nlle Orléans, 29 juin 1866.
De la part de la famille

Tué, le 16 mai 1864, à la bataille de Drury's Bluff, Virginie, HENRY PEYCHAUD Jr.
Les membres du "Washington Artillery," ainsi que ses amis et connaissances et ceux de sa famille sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à 5 heures précises.
Le corps est exposé rue Bourbon, entre St Philippe et Ursulines, No 239.

Les amis et connaissances de feu STANISLAS OMER DE SANTOS, mort en Virginie, le 27 juin 1862, sont invités, ainsi que ses frères d'armes de la 1re Compagnie des Chasseurs à pieds, à assister, sans autre invitation, à l'inhumation de ses restes, qui aura lieu cette après-midi, à 5 heures et demie. Le convoi partira de la rue Robertson No 199, entre St-Philippe et Dumaine.
De la part de sa famille

AVIS.
LES officiers et les membres de la Société de Bienfaisance des *Fils de la Louisiane* sont prévenus que l'assemblée régulière mensuelle de la Société aura lieu dans sa salle, rue des Remparts, à la Loge de la Parfaite Union, DIMANCHE PROCHAIN, 1er juillet. Des affaires de la plus haute importance devant être soumises au meeting, tous les membres sont requis d'y assister, et ceux qui désirent être admis dans la Société sont invités à se trouver à l'assemblée.
CHARLES E. FAGOT, Président
W. T. DEAN, Secrétaire pro tem. 29 juin—3t

Compagnie d'assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans.
L'élection annuelle de Directeurs de cette compagnie aura lieu LUNDI, 9 juillet prochain, de midi à 2 heures de l'après-midi, au bureau de la compagnie, au coin des rues Canal et St-Charles.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.
29 juin—au 9 juil

Bureau de la Compagnie d'Assurances Hope de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, le 29 juin 1866.
L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu LUNDI 2 de juillet prochain, de midi à deux heures, au bureau de la compagnie No 21, rue du Camp.
LOUIS BARNETT, Secrétaire
29 juin au 2 juillet—PP

Avis aux Fumeurs.
La fabrique de cigarettes, tabacs et cigares de M. M. LUIS SUSINI y hijo de la Havane, "LA HONRADEZ", voyant augmenter chaque jour les nombreuses contrefaçons de sa marque, a l'honneur d'informer le public que l'agent chargé des affaires extérieures de la maison et ayant pouvoir de traiter, &c., &c., est en ce moment de passage à la Nouvelle-Orléans pour recevoir toutes les commandes ou ordres de commissions, et prévenir de cette façon toute duperie d'abriter derrière un nom connu du monde entier.
S'adresser à M. S. DE SAMOES, 77, rue Canal, N. O.
29 juin—6t

J. LOUAPRE.
(*Changement de Domicile.*)
J. LOUAPRE prévient ses amis et ses clients qu'il a transféré sa Boulangerie du No 279 au No 272 rue des Remparts, encoignure Hôpital. Il profite de cette occasion pour remercier le public de la préférence marquée qu'il a accordée à son père.
29 juin—1m J. LOUAPRE

$5 DE RÉCOMPENSE.
PERDU, le 25 juin, dans le trajet de la rue Bourbon à la rue Canal, ou dans un des chars du Bayou, une BROCHE en or ayant deux portraits représentant le buste d'un militaire et celui d'un enfant. La récompense ci-dessus mentionnée sera donnée à celui qui rapportera la broche, rue de Chartres No 251. 29 juin—3t

POUR MANDEVILLE ET MADISONVILLE.
LA goélette ELLEN partira SAMEDI SOIR pour Mandeville et Madisonville. Pour fret seulement, s'adresser au capitaine, à bord. On recevra le fret au Vieux Bassin, entre les rues Villere et Robertson. 29 juin—2t

POUR BELIZE, HONDURAS ET L'ILE RUATAN.
La goélette Village Gem, fine voilière et de première classe, capitaine Ward étant disposée expressément pour les passagers et ayant les meilleurs emménagements, partira sous peu pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, poteau 23, Deuxième District, en face du marché français, ou à
L. VALLÉE, rue du Camp, No. 71
29 juin

Changement d'heure de départ.—L'heure de départ des steamers de la ligne journalière Mobile (de la malle des Etats-Unis) pour Mobile sera, à partir de samedi, 30 du courant, à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain. Ces steamers s'arrêteront, jusqu'à nouvel ordre, à la Baie St Louis, à Pass Christian et à Mississippi City.
Le Mary partira, de l'extrémité du chemin de fer du Lac, samedi, 30 du courant, à l'arrivée du convoi de midi. Le Louise quittera Mobile, pour la Nouvelle-Orléans, dimanche, à midi, et s'arrêtera aux susdits endroits dans la soirée. 29 juin

Exposition artistique
PENDANT QUELQUES JOURS SEULEMENT.
Les amateurs d'objets d'art pourront apprécier au magasin de KUNKEL & DUPUY, 146 rue Canal, près de la confiserie Bellanger, l'immense et magnifique tableau représentant la Mort de Douglas, à la bataille de Langside, en présence de la reine Marie Stuart.
C'est sans contredit le plus remarquable travail à l'aiguille que l'on puisse voir, et il est d'autant plus beau qu'il est dû au talent d'une dame de la Nouvelle-Orléans.
Encore quelques jours et il sera expédié pour New-York, où il sera un des ornements de la galerie des beaux-arts. 28 juin—4t

Demande de Cuisinière.
ON demande de suite une bonne cuisinière pour une famille résidant à Mandeville. [illegible] S'adresser avec de bonnes recommandations, au No 146 rue de la Commune, chez MICHEL & CO.
27 juin—6t

AVIS.
La maison de commerce existant en cette ville sous la raison sociale
FORISSIER & BIDAULT Jr.,
est, d'un commun accord, dissoute à dater de ce jour.
M. J. B. FORISSIER restera seul chargé de la liquidation. 29 juin—2f

PAR acte passé devant Eusèbe Bouny, notaire, le procureur Adolphe Boudousquié, notaire, sous la date de ce jour, j'ai donné ma procuration générale à mon fils, Prudent Mallard, junior, et je révoque toutes procurations antérieures.
Nouvelle-Orléans, 27 juin 1866.
P. MALLARD.
28 juin

A vendre,
LES COMPTOIRS en marbre de la Banque d'Amérique.
S'adresser à A. M. FORTIER, caissier, à la Banque de la Louisiane.
23 juin—3f

Tir au Pistolet.
M. J. B. MICHON a l'honneur d'annoncer à ses amis ainsi qu'au public en général qu'il vient d'ouvrir, au coin des rues Esplanade et Bayou St-Jean (vis-à-vis le nouveau pont), un tir au pistolet. Les amateurs y trouveront les mêmes armes qu'il avait autrefois à son tir de la rue St-Louis.
28 juin—3f

CHEVAUX PERDUS OU VOLÉS.
Perdu ou volé, le 18 juin, un CHEVAL bai ayant plusieurs cicatrices aux épaules et portant l'étampe du gouvernement; le 24 juin, un CHEVAL noir étampé U. S., comme le premier, et ayant beaucoup de marques de fouet du côté droit. La personne qui les ramènera aux écuries des chars, au coin des rues Dumaine et Broad, recevra une récompense de dix piastres. 28 juin—3f

Chienne perdue.
Il a été perdu, hier, dans la rue des Champs-Elysées, une petite chienne blanche de la Havane, ayant à l'oreille droite une légère marque jaune, et ayant le poil coupé à partir du corps jusqu'à la queue. Elle s'appelle [illegible]. La personne qui la ramènera au No 231 de la rue de la Douane, recevra une récompense.
28 juin—3

LIQUIDATION POUR CAUSE DE DÉMÉNAGEMENT FORCÉ.
Etant obligé de rendre à la fin de juillet, le local que j'occupe, je vendrai à grand rabais et sans considérer le prix coûtant, tout mon stock d'articles de MODES et de NOUVEAUTÉS, consistant en Rubans, Chapeaux, Fleurs, Plumes, Soieries, Dentelles, Blondes, Valenciennes, Guipures, Crapes, Tulles, Bobinet, Barèges, Mouchoirs, Toile, Broderies, Ganterie, Ruches, Passementerie, Garnitures, En tout Cas, Parapluies Soie et toutes les fournitures à l'usage des modistes.
Il faut que tout le STOCK soit vendu avant le 30 juillet.
J. DERBÈS, Rue Bienville, 40.
19 juin—15f

Cigarettes de la Havane!
10 BARILS de 2,000 paquets chaque de la marque très bien connue de "Para Usted."
En magasin et à vendre par CÉSAIRE FASSY, 26, rue St-Louis.
25 juin—3f

ETAT DE LA LOUISIANE — SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — L'Etat de la Louisiane à tous ceux que les présentes concernent salut:
Attendu que Edward William Huntington ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, et ayant adressé au greffier de cette Cour, où la dite vente fut enregistrée le troisième jour d'octobre de l'année 1865, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder", approuvé le 15 mars 1855:
Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le neuvième jour de septembre de l'année 1865, en vertu d'un décret de cette cour rendu le treizième jour d'avril de l'année 1864, dans l'affaire de Mary M Dufief vs Holmes & Spencer No 11,271 du docket de cette Cour, à laquelle vente Edward William Huntington s'est rendu acquéreur pour le prix de $3,800.
Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:
Une portion de terre avec un magasin en briques à trois étages, No 7 (nouveau No 34) rue Gravier, qui y est bâti, et tous les droits, privilèges, servitudes et appartenances y attachés, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris par les rues Gravier, Nouvelle-Levée, Tchoupitoulas et Poydras, et mesurant trente pieds deux pouces de face sur la rue Gravier, cinquante-six pieds et un pouce et demi de profondeur.
Bureau du Greffier, ce 18me jour de juin 1866.
F. J. LAIZER, Député-Greffier.
28 juin—29—19,21 juillet.

JOHN M. ORIOL contre ses créanciers.
ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,329—Avis est donné aux créanciers de John M. Oriol, que la cession de ses biens a été acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, qu'une réunion des dits créanciers aura lieu, par devant Andrew Hero, Jr., notaire public, LUNDI, 9 juillet 1866, à 10 heures du matin, pour prendre en considération et délibérer sur les affaires du dit insolvable. Toutes les procédures judiciaires contre sa personne ou ses biens sont suspendues. Que H. R. Grandmont avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la Cour,
[illegible] F. J. LAIZER, Député greffier.

Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans. Nouvelle-Orléans, 25 juin 1866.
AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de deux piastres et cinquante cents par action, c'est-à-dire cinq pour cent sur le capital de la Banque. Ce dividende provient du bénéfice des six derniers mois et sera payé aux actionnaires à partir du premier lundi de juillet prochain.
29 juin—au 30 CH. JUMONVILLE, Caissier.

Maladies secrètes.
Médicaments spéciaux pour la guérison des maladies secrètes.
EAU ET SIROP DÉPURATIF.
Les personnes ayant un vice, une âcreté dans le sang, une maladie de peau, des boutons, dartres, glandes, ulcères, taches, démangeaisons, provenant soit d'hérédité, soit des suites de maladies secrètes, obtiendront une guérison rapide en faisant usage de ces deux médicaments.
Injection et Liqueur végétale, guérissent en quelques jours la gonorrhée et écoulements de toutes natures, quelqu'anciens qu'ils soient, sans crainte aucune des rétrécissements du canal.
Elixir anti-diarrhéique. Remède efficace contre la diarrhée et la dysenterie.
Sirop pectoral contre les rhumes, toux, catarrhes, coqueluche, [illegible]. Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée.
A vendre par E. SATTIER, pharmacien, 28 juin—6m encoignure Dauphine et St Pierre.

AVIS.
SUCCESSION DE J. M. CABALLERO.
Les personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la succession de feu José María Caballero sont priées de les présenter au soussigné; celles qui doivent à la dite succession sont priées de venir payer immédiatement à Fco PIZARRO MARTINEZ, Exécuteur testamentaire de feu J. M. Caballero.
23 juin—29 juillet Rue Gravier, No 194

Vins rouges! Vins blancs! &c.
En magasin et en disponibilité dans les entrepôts de la Douane, de récentes importations de Bordeaux:
150 barriques VIN ROUGE "Graves de Vignonet",
35 do do do "Côtes de St-Jean",
25 do do do "Brane",
do do do de Cotte;
20 barriques VIN BLANC "St-Aubin",
30 barils VIN BLANC "Pujols" (Barsac),
25 demi-barriques VIN BLANC "Côtes de Marsac"
10 do do "Côtes de Médoc"
51 caisses VIN ROUGE [illegible] Médoc,
100 do VIN DE CHAMPAGNE, diverses marques;
25 do ABSINTHE de M. Petit & Co.
à vendre en gros aux acheteurs par CESAIRE FASSY, 25 juin—6t 26 rue St Louis

EN VENTE
No. 166 rue du Camp, au premier
LE "STOVE" AU PÉTROLE DE GRAY.
L'INVENTION la plus utile de l'époque. Ce fourneau, adapté à l'usage des familles, réunit de grands avantages. Il ne fait ni fumée, ni suie, ni cendres, est portatif, et en outre accomplit tout ce que l'on peut désirer d'un fourneau.
Journellement, entre 1 et 2 heures P. M., on y fait la cuisine.
Au No 166 RUE DU CAMP, au premier.
17 juin—6m

Bureau des Assureurs,
Nouvelle-Orléans, 24 juin 1866.
LES Compagnies d'Assurances composant ce Board fermeront leurs bureaux, tous les jours, à 3 heures de l'après-midi, à partir du 1er juillet prochain.
JAMES H. WHEELER, Secrétaire
24 juin—2 sem

Machines à Glace.
3 PETITES MACHINES A GLACE, pour familles à vendre par A. Mc LAURIN, BOTHIER & CO, Rue Gravier, No 11.
24 juin—7

Dr. SABOURIN,
166, DOUANE
ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.
21 juin—3m

CERTIFICAT PERDU.
UN certificat, No. 277, portant la date du 25 octobre 1856, pour trente actions de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, en faveur de Joachim Viosca Sr., ayant été perdu ou égaré, il a été fait, aujourd'hui, une demande pour le renouvellement du dit certificat.
Nouvelle-Orléans, 16 juin 1866.
7 juin—4 sem 1f par sem

POUR MARSEILLE.
—PASSAGE SEULEMENT—
Le brick italien PEPPINO, marchant et ayant d'excellents emménagements pour passagers, partira pour le port ci-dessus vers le 1er juillet prochain.
Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou chez le consignataire, M. ANTOINE LANATA, No 11, rue Jefferson. 21 juin—3t

POUR LE HAVRE.—La Barque ST PAUL, capitaine A. Bervy tirant 11 pouces d'eau, et pour partir ayant la majeure partie de sa cargaison engagée. Pour balance du fret ou passage, s'adresser chez JOHN GAUCHE, 108 rue de Chartres.
Le capitaine ni le consignataire ne seront responsables d'aucune dette contractée par l'équipage.
14 juin

POUR TAMPICO.
La belle goélette anglaise TERESA, capitaine Wm Mattei ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu.
Pour fret ou passage, s'adresser à PUIG BROTHERS, No 57, rue de la Douane
25 juin—6t

A VENDRE
par A. ROCHEREAU & Co.,
Nos 16 et 18, rue St-Louis.
40 barriques VIN ROUGE, BLAYE.
30 do do [illegible]
10 caisses PETITS POIS.
10 do CHAMPIGNONS.
30 do MOUTARDE.
10 sacs NOISETTES.
4 caisses DATTES.
Le tout récemment reçu de l'entrepôt.
Nlle-Orléans, le 20 juin 1866. 22 juin—6

AVIS.
LA société existant sous la raison TURCOTTE & LAROSE a été dissoute, le 31 mai, d'un commun accord. M. Larose assume le règlement de toutes les dettes et liquidera les affaires de la société.
J. TURCOTTE.
L. R. LAROSE.
Nlle-Orléans, 4 juin 1866. 7 juin—1m

NOUS avons formé, aujourd'hui, une société pour le commerce de marchandises sèches, sous la raison LAROSE & CAGNOLATTI.
L. R. LAROSE.
P. CAGNOLATTI
Jackson Store, au coin des rue Ste-Anne et Chartres, Nlle-Orléans, 1er juin 1866. 7 juin—1m

BANQUE D'AMÉRIQUE.
Nlle-Orléans, 20 juin 1866.
POUR cause de réparations, cette Banque sera transportée, pour le moment, LUNDI, 25 du courant, au local de la Banque de la Louisiane, au coin des rues Conti et Royale.
21 juin AM. FORTIER, Caissier.

Docteur HUARD,
De la Faculté de Médecine de Paris.
115 RUE ROYALE
ENTRE ST-LOUIS ET TOULOUSE
Chez M. le Docteur Lambert. 1er Juin—1 m

E. Montagne jr. Clément Carlos
MONTAGNE & CARLOS,
Marchands-Commissionnaires,
SOLLICITENT les consignations de coton, sucre, mélasse, farine, mousse et tous genres de produits de campagne. Les ordres pour marchandises seront exécutés avec promptitude.—Bureau, 21, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Vieille Levée, Nouvelle-Orléans. 15 juin—1 m

AVIS.
Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.
LA réduction du capital de cette banque ayant été [illegible]
CH. JUMONVILLE, Caissier

Transfert de Bureaux.
LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 68 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.
GEO. W. SQUIRES, secrétaire.

HOTEL POUR FAMILLES.
BAIE ST.-LOUIS.
Tenu par A. Boulangé.
LE soussigné informe respectueusement ses amis et le public de la Nlle-Orléans, qu'il a ouvert à la Baie St-Louis son hôtel, où il est prêt à recevoir les familles qui voudront l'honorer de leur patronage. L'hôtel, ayant été agrandi, réunit tous les agréments que les personnes peuvent désirer. A. BOULANGÉ
20 mai—1m

Produits de l'Ile de Cuba.
1047 caisses sucres, blanc, jaune et brun, pour grosseries,
1,161,000 cigarres, des marques et formes assorties,
40,000 paquets cigarettes de la célèbre marque La Honradez,
200 boucauts de mélasse, Muscovado,
300 barils de mélasse Muscovado, (choisie) rebouillie,
21 barils de miel d'abeilles, (blanc),
21 sacs de café [illegible]
42 balles tabac [illegible]
45 boîtes de pâte de gelée de Goyave,
20 barils vin blanc d'Espagne.
En Douane et en magasin, à vendre par E. TROISGROS,
Nos 55 et 57 rue Douane, entre Chartres et Vieille-Levée. 22 avril—1m

A LOUER.
LA magnifique et vaste salle de bal, connue sous le nom de Bal du Globe.
Pour conditions, s'adresser au No 11 rue Jefferson.

Fer de Tennessee.
LE soussigné, agent pour la vente du célèbre fer du Tennessee, de Hillman Bro. & Sons, est prêt à exécuter les ordres pour fer de toutes les grosseurs—plat, rond, carré, fer à cheval, plaques à charrues, fer à boulons, &c. C. H. SLOCOMB, Rue du Canal, No 74, et rue de la Commune, No 25.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MME MAURY, sage-femme, informe sa clientèle, qu'ayant pris sa nouvelle maison, 138, rue Conti, encoignure Bourgogne, elle sera à même de prendre des pensionnaires à son domicile; elle traitera aussi les femmes qui ont à se plaindre de maladies de l'utérus.
Consultations de 3 à 6 h. P. M.
31 mai—1m 138 rue Conti, au Premier.

Bureau d'Immigration
RUE ROYALE, 31
On trouvera le Dr. P. et A. KAUFMANN (résidence rue Dumaine, 95) de midi à 2 heures, au bureau de l'immigration pour donner des renseignements.

GEO. H. DUNBAR,
LIQUORISTE.
FABRICANT DE LIQUEURS,
[illegible] RUE ST-LOUIS [illegible] Nlle-Orléans
ANISETTE....CURAÇAO....MARASQUIN
[illegible]

F. METTETAL,
LA terreur de la vermine, a l'honneur d'informer le public en général qu'il vient d'ouvrir un magasin de poudre à détruire la vermine, tels que ravets, punaises, puces, mouches, moustiques, mites, rats, souris, etc. Cette poudre détruit toute la vermine. Il fait des contrats pour détruire la vermine dans les hôtels, restaurants et maisons privées. Sa devise est: "Pas de guérison, pas de paiement," et il garantit l'absence des insectes pendant un an. Principal dépôt 50 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane, Nlle-Orléans. F. METTETAL,
29 juin—1m agent de Reymond et Varin.

AVIS.
BANQUE DE LA LOUISIANE. Nouvelle-Orléans, 21 juin 1866.
UN arrangement ayant été conclu avec la Banque d'Amérique pour une partie du local de la Banque de la Louisiane, les personnes qui ont des boîtes de banque ou des dépôts spéciaux dans les caveaux de cette dernière Institution, sont priées de les retirer immédiatement, sinon il faudra les transporter dans les caveaux de la succursale de l'Hôtel de la Monnaie des Etats Unis, aux risques des propriétaires.
22 juin JNO. F. IRVINE, Caissier.

SEUL AGENT, DANS LES ETATS DU SUD, Pour la vente des Vins de MM. Cruse et Fils Frères, DE BORDEAUX. B. E. CASTENDYK, RUE DU CAMP, NO. 91. 27 mai—2 m

AVIS.
LES acheteurs de la Nlle-Orléans, les marchands de la campagne et les planteurs trouveront toute espèce de CADRES de glaces et de portraits au No 151 de la rue du Camp, en face de l'église St Patrick.
— Les soussignés ont constamment un choix de GLACES françaises et allemandes. GLANDS &c.
Ils redorent et mettent à neuf les vieux cadres et se chargent de DORER et de BRONZER en tous genres.
Ils se chargent également des DORURES d'églises et de bateaux à vapeur.
DUREAU & GOOCH.

Bureau de la Compagnie de Gaz de la Nouvelle-Orléans. Nouvelle-Orléans 20 juin 1866.
AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de cinq pour cent sur les bénéfices des six derniers mois, lequel dividende sera payé aux actionnaires ou leurs ayants-cause, à partir du 2 juillet prochain.
21 juin—1m WM. S. BROWN, Trésorier.

154, 156, Canal St—154, 156, rue du Canal. MADE OLYMPE
INFORME respectueusement les dames de la ville et de la campagne, qu'elle vient de recevoir, par les derniers arrivages de Paris, un joli assortiment de soieries de printemps et de marchandises d'été, grenadines, gazes chambery, mousselines, châles de dentelles, rubans, fleurs, passementeries, voiles et des chapeaux du dernier genre, sortis des meilleurs ateliers de Paris.
21 juin—15f

A Vendre,
Le MAGASIN A TROIS ÉTAGES (fenêtres en fer) situé No 42 rue Vieille Levée, maintenant occupé par O. Bernier & Co.
Egalement, la magnifique maison basse, No 136 rue du Quartier, entre Remparts et Bourgogne, bâtie par Jean Y de Egana.
Pour informations s'adresser à AUG. COUTURIÉ, 37 rue Vieille Levée.
24 juin—15 j

A LOUER.
UNE JOLIE RÉSIDENCE, convenable pour une nombreuse famille, avec jardin, fleurs, verger potager, No 324 rue Dumaine entre Miro et Galvez, à proximité des chars du Bayou. Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux, ou à M. M. Y. Bonnin, 140 rue Gravier. 19 juin

A LOUER OU A VENDRE.
Une grande propriété à Lewisburg, connue sous le nom d'Hotel Grégoire. S'adresser, sur les lieux, à PUJOLS, et en ville, au Restaurant des Etats Unis.

PROPRIÉTÉ A VENDRE
Pour cause de départ.
Une belle propriété située rue St-Anne, No 430, entre Miro et Tonti. Maison à étage avec jardin, écurie, &c. Le terrain mesurant 30 pieds de face à la rue St-Anne, sur 85 de profondeur. — Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux. 6 juin—1m

Crescent Hotel,
A LA BAIE ST LOUIS.
Cet Hotel qui est en face du Crescent Wharf construit expressément pour l'Hôtel, est ouvert et peut recevoir les familles et les voyageurs. Le confort des pensionnaires sera l'objet d'une attention toute particulière.
Le bagage doit être marqué "Crescent Wharf" pour en garantir la livraison.
J. V. TOULMÉ.
E. V. SAUCIER Propriétaires.

HOTEL FIJUX,
10 & 12 Waverly Place—New-York.
A un block de Broadway, derrière New-York Hotel.
M. FIJUX a l'honneur d'informer ses clients et les voyageurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'agrandir son établissement en y joignant la maison voisine de la sienne.
Cet Hotel situé au centre de la ville et à quelques portes de Broadway dans un quartier tranquille réunit tous les avantages que peuvent désirer les étrangers; tant sous le rapport du confort que sous le rapport d'une bonne table française.
Table d'hôte à 6 heures. Appartements pour familles, etc. 21 juin—3m

AVIS.
Par acte devant Abel Dreyfous, notaire public, M. HENRY ERNST est chargé, à dater du 15 mai 1866, de la procuration générale du soussigné.
1er juin—1 m. E. FORESTIER.

AVIS DE SOCIÉTÉ.
LES soussignés ont formé une société, le 1er juin sous la raison PEPIN & TURCOTTE, pour l'importation de marchandises sèches. Leur bureau est momentanément au No 5 de la rue St-Louis.
Nouvelle-Orléans, 9 juin.
A. PEPIN.
J. TURCOTTE.
10 juin

LA FOIRE.
Bureau de la Société des Agriculteurs et Artisans de la Louisiane.
Nlle. Orléans, 4 juin 1866.
AUX ARCHITECTES, ENTREPRENEURS ET JARDINIERS.—Le Fair Grounds Committee, désirant avoir des plans et devis des charges [illegible] Grande Foire qui doit avoir lieu le 25 novembre prochain [illegible] primes suivantes:
1—Pour des plans complets de desséchement, emplacements et bâtisses, accompagnés de cahiers des charges — au complet—$500.
2—Pour un plan de desséchement seulement, accompagné de cahiers des charges, au complet—$250.
Il sera payé une commission de 5 pour cent pour la surveillance des travaux. Le concurrent dont les plans auront été adoptés aura la préférence.
Tous les plans doivent être [illegible] 1er juillet 1866 [illegible] bureau de la Société, [illegible] Mechanics' Institute.
C. H. SLOCOMB, Président du Comité des Fair Grounds.
9 juin

AVIS.
M. PHILIP LOBRANO n'étant plus chargé de mes collections, je prie les personnes qui me doivent de ne payer aucun compte sur un acquit.
Nlle-Orléans, 20 juin 1866. OLYMPE BOISSE,
21 juin—15 154 rue du Canal.

Maison Blanche.
Vins, Liqueurs et Comestibles.
GALLOT & CHAVANNES,
PROPRIÉTAIRES,
ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ouvriront leur magasin LUNDI soir, 11 juin, 159 rue du Canal, à côté de la maison Holmes. On y trouvera en abondance une grande variété de Vins fins de toutes les marques, Liqueurs fines de toutes les marques. Conserves de toute nature en fruits, légumes, viandes et poissons, Pâtés divers, truffes, foies gras, gibier, des meilleures marques. Confitures françaises, anglaises, espagnoles et américaines. Spécialité de thé, café chocolat, et tout ce qui concerne l'article comestible pour familles et restaurants. Dépôt de cigares de la Havane—gros demi-gros et détail. Un salon est spécialement disposé à l'arrière pour les messieurs.
11 juin—1m

AVIS est par le présent donné à toutes personnes, qui auraient ou pourraient avoir des réclamations à faire contre l'ancienne maison WOOLONGHAN, BRUGÈRE & CO de les faire dans le délai de 10 jours de la date de cette publication, et toutes les personnes qui doivent à la dite maison sont invitées à venir régler leur compte dans le même délai si elles veulent éviter des poursuites judiciaires.
Nouvelle-Orléans, 20 juin 1866.
JH. BRUGÈRE, 30 rue de la Douane.

Demande de propriétés.
ON désire acheter plusieurs propriétés, situées dans le Deuxième et Troisième District. S'adresser à J. SAUVAGE, courtier, Passage de la Bourse, No 111, entre St Louis et Conti.
28 juin—1m

E. RICHARD
Fabricant de Billards,
160 ....RUE STE-ANNE........ 160.
ÉTANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont du genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, table en marbre ou en ardoises et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.
On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.
Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à E. RICHARD, Boîte 1719,
26 avril Bureau de Poste de la Nlle Orléans

K. BRULARD,
COMMISSIONNAIRE,
25 rue de Chabrol, faubourg Poissonnière PARIS.
Références:
MM. A. ROCHEREAU & Cie, A. JACQUET & BECHET, Louis MOULOR, FRÉDÉRIC JAUFROID, Nouvelle-Orléans.
JN. RIFFLARD, H. DE GOEZ, New York, Paris.

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck, de Co., Reims.
LES soussignés ont été nommés seuls agents pour l'importation du susdit célèbre vin.
Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec promptitude aux termes les plus favorables.
COUTURIÉ FRÈRES, 37 rue Vieille Levée.

En débarquement du "Fred. Gustave," de Marseille.
2200 paniers HUILE [illegible],
1000 caisses VERMOUTH Noilly,
100 caisses VIN muscat [illegible]
100 [illegible] VIN Bergerac,
100 do VIN Bandol,
[illegible] do VIN [illegible]
200 quarts PORTO F. Durand,
50 do MADÈRE [illegible]
200 caisses SAVON Amavon,
200 do VERMICELLI et MACARONI,
200 do SALAISONS assorties,
[illegible] do DATTES [illegible]
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 65, Vieille Levée.
31mai—1m

MONROE & REDDINGTON
JOHN T. MONROE. THOS REDDINGTON.
FACTEURS DE COTON
ET
NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
Rue Carondelet, No 65, coin Perdido.
MM. Monroe & Reddington sont agents pour la vente des célèbres moulins à sucre de Winter & Co; agents de la Fonderie Tredegar (Tredegar Iron Work) de Richmond, Virginie. Ils peuvent fournir, en tout temps, du Fer de chemins de fer, des Chevilles et des Clous, des Chevilles percées, des Plaques et des Poêles, en quantités quelconques, de meilleure qualité et à meilleur marché qu'aucune autre maison de cette ville.

Etat de la Louisiane.
VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

QU'IL SOIT CONNU que ce 26 mai 1866, pardevant moi, SELIMA MAGNER, notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la paroisse d'Orléans, et la ville de la Nouvelle-Orléans, se sont présentés James Longstreet, Francis J. Herron, John F. Dillingham, William C. Graham, Sam De Bow, Thomas P. May et Crawford Williams, composant une majorité du Bureau des Directeurs de la "GRANDE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD ET DE L'OUEST, A LA NOUVELLE-ORLÉANS, SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS," lesquels agissent en vertu d'une résolution adoptée à une assemblée spéciale des actionnaires de la dite Compagnie, laquelle assemblée a eu lieu le 16 mai 1866, et a été convoquée à l'effet de prendre en considération la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'amender la Charte de la Compagnie de manière à ce qu'elle comprît l'assurance contre les incendies et les risques de mer—ainsi qu'il appert d'une manière plus complète dans la copie certifiée et ci-annexée, de la dite résolution comme partie de cet acte—lesquels comparants déclarent que conformément aux pouvoirs, droits et privilèges accordés par les lois de l'Etat de la Louisiane pour l'organisation de Corporations dans l'Etat, et en vertu de la dite résolution adoptée à la dite assemblée spéciale des dits actionnaires, le 16 mai courant, ils font, soumettent et déclarent par les présentes, les amendements, additions, changements suivants aux articles de la Charte de la dite Grande Compagnie d'Assurance du Sud et de l'Ouest, à la Nelle-Orléans, sur la vie et contre les accidents, laquelle Charte a été passée pardevant moi, notaire, le 1er mars 1866, savoir—

Le nom et le titre de la corporation, sont, par les présentes, changés en ceux de "GRANDE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD ET DE L'OUEST, A LA NOUVELLE-ORLÉANS, CONTRE LES INCENDIES, LES RISQUES DE MER ET LES ACCIDENTS." La première section de l'article "deuxième" de la dite charte est amendée de manière à ce qu'elle se lise comme suit:

"Le but de cette Compagnie est déclaré être:
1o—D'assurer la vie et de faire des assurances contre les accidents, la Compagnie se réservant le privilège de faire l'un ou l'autre.
2o—D'assurer les maisons, les magasins, les presses à coton, et toutes espèces de bâtisses, meubles, objets, marchandises, machines et autres propriétés contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie.
3o—D'assurer les navires et autres bâtiments voyageant sur mer, les bateaux à vapeur, le fret, l'or, l'argent les billets de banques, les traites et autres preuves de dette, les commissions, les profits, l'or et l'argent en barre; contre tous les risques de transport par mer ou par terre, sur les canaux à la grosse et les prêts sur la caution, en un mot, d'effectuer toute espèce d'assurance, de la vie, contre les accidents, les incendies, les risques de mer et de rivières.

Et la dite Compagnie pourra se faire réassurer contre tout risque contre lequel elle a assuré et assurera.

Fait et passé, à mon étude, à la Nelle-Orléans, les jour, mois et année ci-dessus, en présence d'Edouard G. Gottschalk et de James Fahey, témoins compétents qui après lecture, signent les présentes avec les dits comparants et moi, notaire.

(Signé)
JAMES LONGSTREET, F. J. HERRON, J. F. DILLINGHAM, WM. C. GRAHAM, SAM. DE BOW, T. P. MAY, C. WILLIAMS, E. G. GOTTSCHALK, JAS. FAHEY, S. MAGNER, notaire public.
Pour copie conforme, Nelle-Orléans, 29 mai 1866. S. MAGNER, notaire public.

BUREAU DES HYPOTHÈQUES—Le soussigné, député du préposé à l'enregistrement des hypothèques pour la Paroisse et la ville de la Nelle-Orléans, certifie que le susdit amendement de la Charte a été enregistré, aujourd'hui, à son bureau, dans le livre des Sociétés No 6, folio 344.
Nelle-Orléans, 29 mai 1866.
CHAS. E. LENES, Député du Préposé à l'enregistrement.
31 mai—4, 1 2 j—1m

M. FIDEL,
133...RUE DE CHARTRES...133
ENTRE LES RUES ST-LOUIS et TOULOUSE
Aux consommateurs de tabac
M. N. FIDEL a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il fera le SAMEDI, 30 JUIN, rue de Chartres, 133, au-dessous de l'Hôtel d'Orléans, entre les rues St Louis et Toulouse, l'ouverture d'un grand MAGASIN DE TABAC.
Engagé depuis de longues années dans cette ligne d'affaires, [illegible]
Pipes écume de mer,
Pipes Gambier en terre,
Pipes en racine de bruyère,
Blagues
Porte-cigares,
Porte-cigarettes,
Agates,
Pierres à feu,
Mèches,
en un mot tout ce qui concerne cette partie.
M. N. FIDEL [illegible]

AVIS.
LA SOUSSIGNÉE offre de vendre, à des conditions libérales, son magasin de modes au No 111 de la rue Royale. Le stock est grand et nouveau; on peut l'acheter immédiatement en s'adressant à l'endroit ci-dessus indiqué ou au restaurant de Victor, à Carrollton.
Mme LOUISE SERO.

Bureau du Trésorier de la ville.
AVIS AUX CONTRIBUABLES.
L'ATTENTION des personnes qui n'ont pas encore payé leurs taxes de ville, est appelée, par le Trésorier, sur le fait que le délai, accordé par la loi pour le paiement des taxes expire le dernier jour de juillet. Celles qui désirent éviter les frais sont requises de venir payer les dites taxes.
J. HERNANDEZ, Trésorier.

LÉON QUEYROUZE,
MARCHAND DE GROCERIES
EN GROS
Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie, etc.
71...........Rue St-Louis...........
Nouvelle-Orléans.

Grand Hôtel de la Havane.
A PARIS.
Rue de TREVISE, 44, au coin de la rue Bleue
Miles C. & L. ABRY, propriétaires.
F. FERRET (de la Nouvelle-Orléans) GÉRANT
Les familles louisianaises trouveront, à l'Hôtel de la Havane, un bon accueil et tout le confort désirable à des prix modérés.

C. JAUBERT & Cie,
20, Rue de Chartres.
AYANT fait de forts achats, au moment de la plus grande baisse, offrent à leur clientèle et au public en général, un magnifique stock de marchandises de saison, qui ne laissent rien à désirer pour le choix et le bon marché.
N. B.—Les marchands de la campagne trouveront les articles les plus convenables et les plus variés, pour leur vente.
Les commandes seront promptement remplies.
C. Jaubert & Cie,
WHOLESALE DEALERS IN DRY GOODS
20, Rue de Chartres.

The Arrow Tie.
(LE CERCLE ARROW.)
Et Bandes de Fer, pointes, pour les balles de Coton.
Les planteurs, les facteurs et les marchands de la campagne trouveront leur intérêt à se servir de ces CERCLES et de ces BANDES. Les ordres sont promptement exécutés par GIVEN, WATTS & Co, ou par M. T. BARTLETT, agent, Rue Carondelet, No [illegible]
5 juin—1m

AVERTISSEMENT.
Putnam's Patent Bottle Stopper Fastener.
LES soussignés ayant acheté de Henry W. Putnam, de Bennington, comté de Bennington, Etat du Vermont, le DROIT EXCLUSIF de se servir du PATENT BOTTLE STOPPER FASTENER pour la ville de la Nouvelle-Orléans et les villages avoisinants, préviennent le public de cette ville et des villages de Gretna, Algiers, McDonogh, Freetown, Jefferson City, Carrollton, Bouligny, Milneburg et de tous les autres villages [illegible] de ne pas employer le dit PATENT BOTTLE STOPPER FASTENER sans en avoir préalablement obtenu le droit [illegible]
PABLO & CO.
Fabricants d'eau minérale, aux Nos 270 et 272 de la rue Royale
7 juillet—1m

MALGRÉ LA HAUSSE DE L'OR.
Mr. L. Manuel, 50, rue de [illegible],
en prévision d'importants arrivages qu'il attend de France, continuera à vendre [illegible] VIN à $2 le gallon, Brandy [illegible], Whiskey $1 [illegible] ainsi qu'un assortiment de Liqueurs, Sardines et Huile de première qualité. 20 mai—1m

BLADON SPRINGS,
Comté Choctaw, Alabama.
LES propriétaires de ces célèbres sources annoncent au public que l'hôtel a été mis à neuf [illegible] et est maintenant prêt à recevoir les voyageurs [illegible]
JAMES CONNOR & CO.

P. J. PAVY,
Facteur de Coton
ET
NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
[illegible]

FONDERIE DE LEEDS,
(ÉTABLIE EN 1825.)
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des moulins à scie, [illegible]
LEEDS & CO.